



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 60964

Texte de la question

M. Jean-Louis Fousseret attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation préoccupante des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, annonçant une probable disparition des actions décentralisées de prévention contre l'alcoolisme, et ceci en contradiction avec la politique générale de prévention voulue par le Gouvernement. En effet, les crédits antérieurement ouverts et correspondant au chapitre 47-17 article 40 affectés au financement des actions de prévention contre l'alcoolisme devraient disparaître dans le projet de finances pour 2001 afin d'être pris en charge par le Fonds national de prévention, d'éducation, d'intervention sanitaire (FNPEIS) de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Or, dans sa séance du 19 décembre 2000, le conseil d'administration de la CNAMTS a refusé de supporter cette prise en charge financière. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour assurer le fonctionnement normal et nécessaire de ces comités départementaux.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant sus-mentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Fousseret](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60964

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2786

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3727